

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL  
DE LA FACULTE DE PHYSIQUE  
18 mars 2013**

---

Etaient présents : Mmes et MM. Barbi, Bonneau, Braathen, Briant, Cladé, Cribier, Croset, El Morsy, Frigerio, Fuchs, Gélébart, Guedidi, Isac, Kierlik, Michaut, Mogini, Moulinet, Ninet, Pineau des Forêts, Rousse, Rousseau, Saitta, Tignon, Vast, Voliotis.

M. Boissé, directeur de la faculté de physique

Mme Nemer, responsable administrative de la faculté de physique

Avaient remis procuration : Mme Hameau

Etaient excusés : Mmes et MM. Bove, Charron, Darnige, Hameau, Jeauffroy, Jusserand, Palpant, Treps

Invité: Laurent Le Guillou (équipe TdS)

***Ordre du jour :***

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
  - 2) Approbation du PV du conseil de la Faculté du 17 octobre 2013
  - 3) Approbation du PV du conseil de la Faculté du 29 janvier 2014
  - 4) Tableau de service : Bilan, validation, évolutions envisagées, bilan sur les ABER (Accord de Binôme d'Enseignement et de Recherche)
  - 5) Informations diverses : Fonctionnement de la faculté, direction de la licence de physique et mise en place du L2, contexte des demandes de postes 2014
- 

**1) SECRETAIRE DE SEANCE : Tristan Briant**

**2) APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 17 OCTOBRE 2013**

Le PV du conseil de la Faculté du 17 octobre 2013 est approuvé à l'unanimité

**3) APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 29 JANVIER 2014**

Le PV du conseil de la Faculté du 29 janvier 2014 est approuvé à l'unanimité

**4) TABLEAU DE SERVICE 2013-2014 : BILAN, VALIDATION, EVOLUTIONS ENVISAGEES**

Patrick Boissé remercie l'équipe du tableau de service pour le gros travail effectué durant cette année et pour la préparation du bilan.

Jérôme Tignon présente le bilan du tableau de service 2013-2014.

Il note qu'à partir de cette année l'administration centrale fera son bilan directement à partir des données du logiciel du TdS et des outils intégrés, sans demander de synthèse de la part de notre UFR (sauf pour le bilan des enseignements extérieurs et enseignants externes).

Patrick Boissé souligne la nécessité d'avoir un dialogue avec l'administration pour éviter les erreurs et les mauvaises interprétations des chiffres. Il y a en effet plusieurs spécificités propres à chaque UFR concernant la gestion du TdS. Par ailleurs a) la date butoir du 5 mars a été fixée par l'administration mais des enseignements peuvent encore être renseignés, b) des recrutements ou des départs peuvent intervenir en cours d'année, c) les astronomes ne sont pas tenus d'effectuer leur service à l'UPMC, etc..

#### *Bilan*

Voir document annexe.

#### *Commentaire sur l'histogramme page 9 :*

Une fois supprimés les cas particuliers (temps partiels, astronomes, nouveaux arrivants et départs en cours d'année), la plupart des enseignants sont en sur-service, la moyenne du temps de service étant aux alentours de 200h plutôt que 192h. Les sur-services peuvent inclure des heures G. Les personnes en sous-service correspondent à des cas non problématiques (risque d'interprétation erronée par l'administration centrale).

#### *Commentaire sur les heures LG et MG page 10 :*

Les heures LG et MG sont comparables (environ 1000) alors que les h en L sont à 25000 et M à 10000. Cela s'explique par une plus grande dispersion des enseignements en master.

#### *Commentaire sur les heures « extérieurs » page 11 :*

4500h sont faites par des enseignants physiciens dans d'autres UFR de l'UPMC, 2700h faites par des enseignants d'autres UFR dans nos UE de physique. Question ouverte : doit-on inciter les enseignants intervenant dans d'autres UFR à enseigner plutôt en physique ? On pourrait en particulier agir en ce sens si on manquait d'enseignants. Marco Saitta note que l'écart entre les deux est de 1800h, ce qui est très comparable aux 2000h demandées en heures complémentaires et qui coûtent cher à l'UFR. Jérôme Tignon répond que ces heures ne sont pas forcément interchangeables car elles mettent en jeu des compétences qui peuvent être différentes. Jean-Marc Frigério précise qu'avec les évolutions dans la licence LIOVIS il se peut que les chiffres s'inversent. D'autre part, une grande partie des enseignements effectués hors-UFR par les physiciens sont en ingénierie ou à l'EPU; on devrait pouvoir faire valoir ceci lors des demandes de postes (par exemple pour appuyer des demandes à l'interface physique-ingénierie).

#### *Commentaire sur le décompte de la page 14 :*

J. Tignon présente une répartition des heures G (15000h) entre celles qui ne dépendent pas de l'UFR (délégations CNRS, CRCT, ERC, ANR, HDR, congés maternité/paternité) et celles qui en dépendent avec en particulier les deux gros postes : 1600h de récupération des EC et 1050h de récupération des moniteurs. Les « véritables heures G » ne représentent que 2500h en tout.

P. Boissé nuance : les délégations CNRS dépendent en partie de l'UFR au travers de l'avis donné par la direction (certaines UFR s'y opposent). E. Kierlik précise que les heures données pour les HDR dépendent aussi de l'UFR et suggère de répartir les heures G en faisant apparaître celles imposées par le ministère, celles imposées par l'UPMC, et celles faisant partie de la politique de l'UFR. Pour J.M. Frigério, les congés parentaux, délégations CNRS, IUF et CRCT sont payés à l'UPMC et ne devraient pas entrer dans le bilan interne de l'UFR. Laurent Le Guillou intervient sur le fait que les récupérations des EC et moniteurs sont un artefact de calcul pour que ceux qui en profitent apparaissent avec un service complet, et que ces heures (2500h) sont comptées deux fois dans le bilan. D'autre part, les récupérations des moniteurs de cette année présentent un pic (129h l'an dernier, 1000h cette année), mais correspondent à une demande exceptionnelle du TdS l'an dernier. Pic et creux se lisseront

l'année prochaine pour revenir à 800h en régime stationnaire. M. Saitta insiste sur le fait que les ERC et délégations CNRS (3000h en tout) sont payées à l'UPMC mais risquent d'apparaître comme un point négatif sur notre bilan, surtout ajoutées aux 1800 heures complémentaire et à l'excédent de 1800h faites à l'extérieur.

Les améliorations possibles du logiciel du TdS sont discutées. Pour éviter les doubles décomptes, il faudrait pouvoir entrer des chiffres négatifs (L. Le Guillou). Egalement prévoir un code dans le logiciel pour ne pas prendre en compte certaines lignes du TdS dans le bilan (JM Frigerio). Le sigle « G » et le mot « décharge » sont mal choisis pour la plupart des heures comptées G et devrait être remplacés par « reconnaissance de charge » ou « allègement » et être différenciés au TdS (S. Cribier). J. Tignon répond que nous n'avons pas la main pour modifier le logiciel du TdS, et qu'en dehors des réparations urgentes, S. Boucard n'intervient plus sur le logiciel malgré les demandes insistantes des responsables TdS.

Enfin, P. Boissé souligne que plusieurs EC sont actuellement en détachement (cela correspond à 416h) dont certains ne reviendront sans doute jamais à l'UPMC. L'UPMC ne les paye pas, et on devrait pouvoir embaucher sur cette masse salariale dégagée.

**Le tableau de service est validé à l'unanimité.**

## **Discussions concernant le TdS**

Délégations CNRS : il n'y a eu que 9 demandes cette année (contre 15 environ les années précédentes), émanant principalement d'enseignants en profitant régulièrement. Il faut donc inciter les EC à ne pas s'autocensurer. JM. Frigerio remarque que ce chiffre est compensé par un plus grand nombre d'ERC/IUF/CRCT. Le total avec les délégations CNRS est constant par rapport aux autres années. Antoine Rousseau, précise que les délégations CNRS sont désormais attribuée par site; aussi, le classement et l'avis de l'université va devenir crucial. M. Saitta précise que, même si l'avis de l'UFR reste un élément mineur du dossier, l'UFR entend bien nuancer ses avis pour que ce ne soit pas toujours les mêmes EC qui profitent de délégations. Jean Michel Isac est surpris par la différence entre l'avis du comité national et celui des établissements; il pense donc qu'il doit y avoir un filtre après le comité national car le classement est modifié. J. Tignon propose de mettre en place 1 ou 2 "délégations UFR". E. Kierlik suggère de considérer seulement les dossiers qui ont été soumis au CNRS en cas de refus de ce dernier.

La proposition est faite d'allonger les décharges pour les nouveaux entrants et/ou de les rendre progressives. Proposition également de rendre progressives les décharges pour congés maternité. S. Cribier note qu'il faut rester attentif à la parité homme/femme. S. Bonneau précise qu'après une grossesse, les femmes présentent un creux de publications; celui-ci est rattrapé 10 ans après mais il intervient au moment des promotions et donc un impact sur l'évolution de carrière. Les décharges pour participation aux commissions CNRS sont évoquées; des informations plus précises (la participation donne t-elle lieu à une rémunération ? etc ) seraient nécessaires pour voir ce qu'il convient de faire à ce sujet.

P. Boissé conclut qu'une réflexion devrait être menée sur la mise en place de "jetons", concernant un nombre d'heures de décharge (typiquement 64) attribués par l'UFR sur projet (le bureau pourrait évaluer ces demandes).

## **Point sur les ABER**

Présenté par Marco Saitta

Ces échanges concernent toujours un petit volume d'heures (30 environ). C'est une réussite dans le sens où les étudiants n'ont pas fait la différence avec un EC. L'échange n'est pas limité à la même équipe ni au même labo, mais doit être validé par la commission ABER. E. Kierlik précise que l'échange ne doit concerner que des heures présentielles. L'accord est annuel, mais lorsque le binôme (trinôme avec le responsable de l'UE) a bien fonctionné, le renouvellement peut se faire sans nouvel entretien.

**Il a été décidé de renouveler les ABER l'année prochaine.** On peut en faire la publicité auprès des membres de l'UFR.

## **Informations diverses**

Nathalie Suirco est arrivée à l'UFR; elle assistera Christine Nemer dans ses tâches. Elle possède des compétences en communication et a déjà repris la mise à jour et l'évolution du site web de l'UFR.

Eric Charron s'est retiré du bureau de l'UFR. Frédéric Gélebart a été nommé par Patrick Boissé.

*Discussion sur le site web de la faculté.*

- Il faut que la nouvelle maquette de la licence y apparaisse dès que possible,
- Il faudrait trouver un EC ou chercheur pour travailler avec Nathalie Suirco et Christine Nemer à faire vivre le site web en proposant régulièrement des contenus.

*Groupes de travail Licence*

Les groupes de travail chargés de la définition des UE de la nouvelle maquette de licence ont commencé à se réunir. Un représentant du groupe « innovation pédagogique » (Nicolas Treps, Maria Barbi) sera présent dans chaque groupe pour promouvoir les outils et techniques de pédagogie innovante dans ces nouveaux enseignements.

*Discussion sur les postes de 2015 :*

Présentation du calendrier par P. Boissé.

Discussion sur l'ouverture d'un 46.3. Les autres universités ont aussi recours régulièrement à ce type de poste. M. Saitta indique que dans notre UFR, les postes ont été parfois plutôt colorés "recherche" ou "enseignement" et se demande si c'est une bonne chose. B. Croset répond que, quel que soit le critère défini par notre communauté, au final c'est le comité de sélection qui choisit.

B. Croset insiste sur le fait que le conseil scientifique a bien fonctionné, avec pour preuve que le recours au vote y est limité. La liste des demandes de postes 2014 a été validée sans aucun vote par ligne et a d'ailleurs été acceptée sans modification par le CA.

B. Croset met en garde sur le fait que la barre a été particulièrement basse ces deux dernières années et que ce ne sera certainement pas le cas cette année.

S. Cribier s'interroge sur la composition du comité de sélection pour le poste MCF 64/28 pour l'IMPMC, composition qui n'est pas paritaire entre les deux sections (la 28 est sous-représentée). P. Boissé précise que c'est un poste aux interfaces (payé par la dotation mutualisée donc) et que cette composition a été demandée lors des discussions d'arbitrage (la recherche utilise des techniques de la physique mais concerne de la biologie et l'enseignement sera en biologie).